



Assemblée Générale Ordinaire du CLUB GYMNIQUE BOULIACAIS

7 mars 2026 | Bouliac

Procès-Verbal

Elus présents le 7 mars 2026 :

Bureau	Présence		
SALANEUVE Bernard	X	Président	
MARZIAC Pierre	Absent excusé	Vice-Président	Pas de pouvoir
REITER Geneviève	X	Secrétaire	
de TIENDA Nathalie	X	Trésorière	
RAGONNET Marie	X		

24 personnes sont présentes plus 4 pouvoirs



INSTITUTIONNEL

Rappel Ordre du Jour

- Rapport moral et faits marquants de l'année 2024/2025.
- Rapports financiers portant sur l'année 2024/2025 :
 - Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos. (Annexe jointe et envoyée aux adhérents).
- Budget prévisionnel portant sur l'année 2025/2026.
- Points sur les rôles dans le Bureau.
- Point sur le montant des cotisations. (Uniformisation).
- Point à débattre. Il est nécessaire de prévoir une assemblée générale extraordinaire qui sera suivie d'une assemblée générale annuelle pour 2027 pour la remise à jour des statuts et la refonte du règlement intérieur.
- Point sur le flyer 2025.
- Point sur la présence des professeurs à l'Assemblée Générale.
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration. Appel à candidatures pour entrer dans le Conseil d'administration. Les candidats devront être majeurs et à jour de leur cotisation. Les gens qui veulent postuler doivent se faire connaître quinze jours avant la tenue de l'assemblée générale en envoyant leur candidature au Président.

Questions diverses.



Ce samedi 7 mars 2026 s'est tenue l'assemblée générale Ordinaire à 10 h 00, salle Rambaud, rez-de-chaussée, 3, rue de l'église à Bouliac, sur convocation du Président Bernard Salaneuve, en application de la décision du Conseil d'Administration du samedi 15 février 2025 à 10 h 00.

1. Rapport moral, par le Président Bernard Salaneuve

✓ Faits marquants

Le président Bernard Salaneuve ouvre la séance et remercie les membres du CA, les responsables en charge de l'administratif, les professeurs et tous ceux qui ont travaillé pour l'organisation du club gymnique Bouliacais.

Il aborde en premier le sujet du renouvellement par la Mairie de la subvention. Si l'année dernière, venaient s'ajouter 700 € pour le club, alors, on est content d'annoncer que, cette année, elle a été reconduite à hauteur de 1000 €.

Puis celui des cours durant les vacances scolaires (Toussaint), hiver et printemps en répondant aux souhaits déjà formulés par les adhérents, à savoir :

- Des cours, selon la discipline choisie, durant la période de congés et ainsi maximiser la possibilité de pratiquer le sport qu'ils aiment durant les vacances scolaires (Toussaint), hiver et printemps.
- Et la garantie qu'ils seront au nombre de deux par semaine, une semaine sur deux.



Vote

Approuvez-vous la continuité des cours pendant les vacances ?

Pour :	Unanimité
Contre :	1
Abstention :	

Bernard Salaneuve se dit particulièrement fier des accomplissements de notre club sur le plan du nombre d'adhérents en 2025 qui a augmenté, notamment grâce à la mise en place d'un site internet qui a apporté de la modernité au Club Gymnique Bouliacais. Il souligne qu'après cinq années déficitaires depuis le Covid sans augmentation du nombre d'adhérents, l'année en cours est positive avec onze adhérents en supplément par rapport à l'année précédente. Les excellents professeurs contribuent également à cette dynamique. Ils sont appréciés, dispensant leurs cours régulièrement et d'une façon très professionnelle.

✓ Défis à venir vie associative

Il est envisagé d'utiliser la salle des fêtes qui est à reconstruire pour y faire des cours afin d'assurer le bon fonctionnement du club. Une demande sera faite à la Mairie en ce sens.

Vote

Il est proposé d'approuver le rapport moral 2024/2025

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

✓ Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Bernard Salaneuve conserve la parole pour parler du rapport financier.



2. Rapport financier

Les documents utiles pour cette Assemblée générale ont été envoyés, en temps utile, par mail, à l'ensemble des adhérents.

Bernard Salaneuve présente le Bilan comptable et donne ensuite les différents chiffres clés de la situation 2024/2025.

Pour 146 adhérents dont 81 adultes et 65 enfants :

Recettes 2024/2025 = 25.035,02 €

Dépenses 2024/2025 = 25.530.20 €

Résultat de la Saison 2024/2025 = - 495.18 €

Solde créditeur au 31.08.2025 = 22.417,68 €

Des fonds en équilibre. Si le bilan apparaîtrait excédentaire c'est en raison de cotisations payées à l'avance.

Vote

Approuvez-vous le bilan financier ?

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

✓ Le bilan financier est adopté à l'unanimité



3. Budget prévisionnel portant sur l'année 2025/2026

Il est détaillé dans les documents qui ont été adressés à l'ensemble des adhérents.

Pour 131 adhérents dont 71 adultes + 60 enfants et 5 activités

Le total des recettes s'élève à : 25.100,00 €

Celui des dépenses estimées est à : 25.526,00 €

Est projeté un résultat estimé de la saison à : - 426.00 €

Et un nouveau solde prévisionnel au 31/08/2026 de : 21.991.68 €.

Bernard Salaneuve après avoir déclaré que le club se trouve dans le positif, soumet au vote l'approbation du budget prévisionnel pour l'année 2026.

Vote

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2025/2026

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

✓ Le budget prévisionnel portant sur l'année 2025/2026 est approuvé à l'unanimité.

4. Points sur les rôles dans le bureau

✓ Interventions

Le président souligne l'excellent résultat de la secrétaire qui a redynamisé le club avec la création d'un site internet ce qui représente un travail conséquent à assurer.



5. Point sur le montant des cotisations

✓ Uniformisation

Bernard Salaneuve rappelle que tous les clubs sont payés par virement et que ce mode de règlement est à privilégier pour le nôtre.

Une adhérente évoque l'idée d'uniformiser les cotisations pour les extérieurs et les Bouliacais.

Sur ce, Bernard Salaneuve répond qu'il s'agit d'une juste contrepartie de mise à disposition de matériel sur la commune, et de la subvention de la Mairie.

L'ensemble des adhérents demande un tarif constant des cours avec un nombre de participations libre, estimant qu'une adhésion doit donner accès à tous les cours. Le projet sera en vigueur à la rentrée prochaine.

✓ Tarifs

D'un commun accord entre adhérents et membres du bureau, il a été décidé :

- d'aligner les cours seniors sur le tarif de 190 €,
- une baisse du tarif Bouliacais à 190 €,
- pour les extérieurs, de le porter à 230 €

Avec cours à volonté

Ces nouvelles cotisations tarifaires prendront effet à compter de 2026/2027.



Vote

Approuvez-vous les modifications tarifaires demandées, soit ?

Seniors : 190 €

Bouliacais : 190 €

Extérieurs : 230 €

Avec cours à volonté.

Le tarif des enfants reste inchangé.

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

✓ Gymnastique enfants

Le professeur des enfants, Caroline Hamis, part à la retraite au mois de juin mais continuera pendant un an, d'assurer sa fonction, le temps de former le professeur de gymnastique suppléant, dans le bien des enfants.

✓ Maintien du tarif gym enfants

Il est nécessaire de répondre aux adhérents, lorsque le quota des enfants est atteint par les bouliacais, et de leur dire qu'il n'y a plus de places.

Au vu du nombre d'adhérents en gymnastique enfants, l'association se doit de donner la priorité aux Bouliacais.

6. Prochaine assemblée générale extraordinaire

✓ Demande de modifications statutaires

Les statuts actuels datant de 1977, il a été décidé de les remettre à jour.



Ce qui sera fait lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire dont la date vous sera communiquée.

✓ **Demande de la refonte du règlement intérieur**

Sujet non abordé.

7. Point sur le flyer 2025

Nous demandons la validation et d'inscrire Corus gymnastique enfants mixtes sur le flyer mis à jour chaque saison.

Pour le flyer des adultes, il sera fait une présentation des quatre disciplines.

8. Point sur la présence à l'assemblée générale des professeurs

A l'unanimité, nous avons constaté que la présence des professeurs était souhaitée. Nous reconnaissons qu'ils nous apportent l'expérience et d'autre part font naître des idées concrètes sur les cours. Chaque professeur en amène de nouvelles avec sa discipline.

Il est décidé de poser la question à tous les professeurs, lesquels selon Bernard Salaneuve travaillent tous en osmose.



9. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

✓ Déroulement des élections

Préambule

Le renouvellement du Conseil d'Administration avec les nouvelles candidatures, a eu lieu avec une liste de noms inscrits sur des bulletins pour vote à bulletins secrets.

Il n'y a pas eu de présentation des candidats.

Vérification des pouvoirs et enregistrement des voix

À partir de 10h les opérations d'enregistrement des personnes habilitées à voter ont débuté et la distribution des bulletins de vote incluant les procurations pouvant être détenues a été faite. La liste a été émargée à cet effet.

Traitement des votes

Les votes ont eu lieu à bulletins secrets. Toutes les opérations se sont déroulées avec le concours des deux scrutateurs, Françoise Rouquié et Nicole Martin.

S'en est alors suivi le vote physique des adhérents préalablement enregistrés.

Proclamation des résultats :

Votants = 19 plus 4 pouvoirs

Les résultats définitifs sont les suivants :



➤ **Pour les membres du Conseil d'Administration**

COCURULLO Michèle	21
COCURULLO Claude	19
de TIENDA Nathalie	17
LETANG Odile	17
RAGONNET Marie	5
REÏTER Geneviève	19
SALANEUVE Bernard	7

10. Questions diverses

Les statuts actuels de 1977 stipulent au paragraphe II Administration et fonctionnement – Article 5 que l'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 5 membres. Bernard Salaneuve a confirmé qu'il convenait de s'y tenir et que l'assemblée générale extraordinaire donnerait le mode de gouvernance pour l'avenir.

Bernard Salaneuve pose la question à l'assemblée de se prononcer en vue de connaître si le club doit être gouvernée par un régime présidentiel de Bureau ou par un conseil d'administration.



Souhaitez-vous un changement dans les statuts de mode de gouvernance ?

Vote

Pour un Conseil d'Administration

Pour :	12
Contre :	

Vote

Pour un Bureau

Pour :	12
Contre :	
Absentions = 4	

Ce sujet figure dans les questions diverses car il n'a pas été porté à l'Ordre Du Jour mais il sera traité lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

✓ **Objectifs évoqués également :**

Points à aborder à l'Ordre du Jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Qu'en est-il du statut de Pierre Marziac, vice-président ?
- Définir les conditions pour être membres du conseil d'administration.
- Redéfinir le nombre de personnes au conseil d'administration,
- Redéfinir le nombre de réunions de CA dans une année,
- Fixer une date pour l'assemblée générale extraordinaire.

Certains adhérents se sont étonnés que l'association soit régie par un conseil d'administration et un bureau, lequel conseil d'administration élit le bureau.



Un rappel des dates institutionnelles de l'assemblée générale extraordinaire pour la révision des statuts sera proposé prochainement.

- Date à définir : Assemblée Générale Extraordinaire

Plus aucune question n'était à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.

Geneviève Reiter

Secrétaire